

PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 11 (FT11) : DÉCLARATION SELON LAQUELLE UN CHANGEMENT DE TITULAIRE EST SANS EFFET

Règle 27.4) du règlement d'exécution

I. Nom de l'Office :
II. Numéro de l'enregistrement international :
III. Nom du titulaire :
IV. Motifs pour lesquels le changement de titulaire est sans effet :
V. Dispositions de la législation applicable :
VI. Informations concernant un éventuel réexamen ou recours : <i>Veillez cocher une seule des options ci-après :</i> <input type="checkbox"/> La déclaration est définitive et ne peut plus faire l'objet d'un réexamen ou d'un recours. <input type="checkbox"/> La déclaration peut faire l'objet d'un réexamen ou d'un recours. <i>Veillez fournir les informations ci-après :</i> i) Délai pour déposer une requête en réexamen ou un recours : ii) Calcul du délai (<i>le délai court à partir de</i>) : iii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : iv) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local : v) Conditions supplémentaires, le cas échéant :

VII. Date et signature de l'Office :

[Fin du FT11]